

## **Informations fournies par le président du CNU**

*Jean Viviès présente ses excuses à l'assemblée. Il est retenu à Aix pour raison médicale. Il remercie le président de la SAES de communiquer les éléments qui suivent.*

### **I. Données 2018**

#### **Qualifications**

PR

41 candidats / 38 dossiers examinés / 35 qualifiés (92%) dont 26 femmes

MCF

168 candidats / 159 dossiers examinés/ 127 qualifiés (77%) dont 82 femmes

#### **CRCT**

9 semestres accordés (6 MCF et 3 PR) pour 45 candidats. (31 MCF et 14 PR)  
5 femmes sur les 9 lauréats.

Attention, comme l'an dernier, le calendrier est avancé. L'application sera ouverte du sur Galaxie du 25 septembre au 18 octobre 16h (voir Galaxie rubrique CRCT)  
Les demandes sont examinées en janvier lors de la même session que les dossiers de qualification. Les résultats seront donc connus tôt.

#### **Avancements**

MCF HC 33 promus sur 83 candidats un peu plus d'un sur trois  
MCF HC « Échelon exceptionnel » (nouveau en 2018, reconduit en 2019)  
28 promus sur 33 candidats (28 au titre de 2017 et 5 au titre de 2018).

PR 1	10 promus	sur 68 candidats	un sur sept environ
PRCE1	9 promus	sur 37 candidats	un sur quatre environ
PRCE2	4 promus	sur 21 candidats	un sur cinq environ

La répartition est large entre les différents établissements

Exemple : pour PRCE2 les 4 avancements concernent les universités de Paris Sorbonne /Bordeaux-Montaigne/ Sorbonne Nouvelle Aix /Marseille

Pour PRCE1 ils concernent 8 établissements différents (Lorraine Bordeaux La Réunion Le Havre Sorbonne Nouvelle (2) Paris 2 Paris 8 Montpellier 3) pour 9 promotions.

### **Session PEDR**

Elle se tiendra à Paris du 18 au 19 septembre 2018

77 PR et 88 MCF (en forte augmentation pour ce corps) ont déposé un dossier. Les évaluations sont désormais contingentées par corps (20% A/ 30% B / 50% C pour chacun des deux corps MCF et PR). La décision revient aux établissements selon leurs critères, qui sont publics.

### **Suivi de carrière**

La section 11 a décidé, comme la moitié environ des autres sections du CNU, et comme l'an dernier, de ne pas mettre en œuvre la procédure d'évaluation des dossiers, en l'absence de garanties sur trois points qu'elle juge essentiels (confidentialité, volontariat, finalités). Elle a pris un nouveau vote lors de la session de mai dernier en ce sens (45 pour le refus de mise en œuvre, 1 blanc).

## **II Calendrier 2018-2019 des qualifications**

Le processus de demande de qualification se déroulera en deux phases distinctes :

Une période d'enregistrement des candidatures qui se déroulera du **jeudi 6 septembre 2018 au mercredi 24 octobre 2018** ;

Une période de transmission des pièces constituant le dossier qui se déroulera du **jeudi 6 septembre 2018 au mardi 18 décembre 2018**. 16h heure de Paris

Les candidats doivent veiller à ne pas confondre ces deux étapes bien spécifiques dont les dates de clôture sont différentes. Il est important de strictement respecter les dates.

Les présidents de jurys sont invités à la plus grande diligence dans la remise de leur rapport de soutenance, pièce obligatoire. La recevabilité des dossiers incombe depuis 2018 au Ministère. Le CNU ne traitera donc que les dossiers recevables transmis par le Ministère.

### A noter :

La dématérialisation complète des dossiers de candidature est effective. La volumétrie a été augmentée.

Il n'y a plus de date limite de soutenance. Le dossier doit être déposé complet sur l'application (rapport de soutenance paginé et signé inclus) le 18 décembre au plus tard.

Parmi les pièces un CV est maintenant demandé (sans limitation de pages), en lieu et place de l'exposé.

Bien lire la réglementation concernant les pièces obligatoires en langue étrangère (diplôme, rapport de soutenance doivent être en français ou accompagnés d'une traduction). Les articles en anglais, travaux, etc. n'ont pas besoin d'être traduits.

Il est conseillé aux candidats de consulter attentivement le site Galaxie et le site de la section 11 sur le nouveau site du CNU. Il comporte recommandations et conseils.

<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/>

La thèse (ou l'HDR pour les candidats à la qualification PR) est une pièce dite « complémentaire » mais obligatoire demandée par la section 11.

Les résultats des qualifications seront connus fin février 2019. L'appel devant le « groupe 3 » (sections 7 à 15) est possible après deux refus de qualifications. Inscription à la procédure d'appel en mars.

Les membres du CNU ont conscience de l'importance de leur mission dans le contexte de transformations importantes dans l'enseignement supérieur. La section en débat régulièrement. Et fait connaître sa position à la communauté. Merci à la SAES qui diffuse toujours sans délai et archive les textes transmis par le bureau de la section.

*Jean Viviès salue très cordialement, fût-ce in absentia, l'assemblée et souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.*